

Nouvelles pratiques sociales



Vers un nouveau contrat social

Yves Vaillancourt

Volume 8, Number 2, Fall 1995

Les pratiques sociales des années 60 et 70

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301324ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301324ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Vaillancourt, Y. (1995). Vers un nouveau contrat social. *Nouvelles pratiques sociales*, 8(2), 1–13. <https://doi.org/10.7202/301324ar>

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université du Québec, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>



Vers un nouveau contrat social¹

Yves VAILLANCOURT
*Département de travail social
Université du Québec à Montréal*

LA CONJONCTURE POSTRÉFÉRENDNAIRE

Le référendum du 30 octobre sur la souveraineté a eu lieu. Les résultats ont été beaucoup plus serrés que prévu, ce qui fait que le problème est loin d'être réglé et qu'un nouveau référendum pourrait très bien avoir lieu d'ici trois ans. Néanmoins, c'est bien le camp du NON qui l'a emporté et celui du OUI ne doit pas l'oublier. La balle est dans le camp des leaders du NON qui, tenaillés par la peur de perdre dans les derniers jours de la campagne, ont fait la promesse de renouveler en profondeur le fédéralisme canadien. Ainsi, le gouvernement libéral de Jean Chrétien à Ottawa, en concertation avec ses alliés, a devant lui deux ou trois années pour mettre au point et faire adopter des propositions de changement de la fédération canadienne, qui pourraient satisfaire les attentes du peuple québécois, sans heurter celles du reste du Canada. Le gouvernement du Parti québécois (PQ), en concertation avec ses alliés dans la société et dans les mouvements sociaux québécois, peut très bien, dans son for intérieur, entretenir

1. Pour préparer cet éditorial, nous avons utilisé quelques extraits du chapitre théorique d'un rapport de recherche qui paraîtra au printemps 1996 sur la privatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux (VAILLANCOURT et JETTÉ, 1996 : chap. 1).

des doutes concernant la possibilité pour le gouvernement fédéral et le reste du Canada de faire des offres acceptables au Québec dans un avenir rapproché. Il doit néanmoins jouer le jeu de bonne foi. Cela veut dire reconnaître publiquement que, si jamais de telles offres lui étaient transmises, il se trouverait dans l'obligation de les examiner sérieusement.

Entre-temps, le gouvernement du PQ et les tenants du OUI ont perdu l'initiative du jeu concernant la souveraineté avec ou sans partenariat avec le reste du Canada. Une nouvelle conjoncture est apparue dès le soir du 30 octobre et les événements se sont bousculés dans les jours qui ont suivi. Jacques Parizeau a démissionné comme chef du PQ et premier ministre du Québec. Lucien Bouchard l'a remplacé depuis janvier 1996. Un nouveau cabinet a été formé. Des ministres d'orientations plutôt centristes ou conservatrices (Bernard Landry, Jacques Léonard) s'y accaparent les ministères à vocation économique, tandis que des ministres plus progressistes (Louise Harel, Jean Rochon, Pauline Marois) ont reçu des ministères à vocation sociale. Au moment où un vent de droite souffle dans les provinces voisines et dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, le gouvernement du Québec ne peut plus tergiverser. Tout en demeurant soumis aux contraintes du système politique canadien et des politiques du gouvernement fédéral qui s'apprête à faire des coupures de l'ordre de 35 % en deux ans dans ses paiements de transferts sociaux aux provinces au cours des deux prochaines années, il doit se comporter en bon gouvernement. Il doit conférer la priorité au développement économique, à la création d'emplois, à l'assainissement des finances publiques. Plus fondamentalement, en concertation avec les forces vives de la société civile, il se retrouve face aux défis qui interpellent les gouvernements et les sociétés dans le reste du Canada et dans nombre d'autres régions du monde. Il doit se mettre résolument à la recherche des paramètres d'un nouveau contrat social. C'est ce dont parle Lucien Bouchard depuis qu'il est devenu candidat à la direction du PQ. C'est ce dont il sera question dans les sommets socio-économiques convoqués par le gouvernement du Québec pour mars 1996 et pour l'automne 1996.

Évidemment, l'enjeu essentiel de ce type d'opération renvoie au comment. Il est possible, certes, de dresser une liste impressionnante de dangers qui guettent toute démarche pour définir un nouveau contrat social en contexte nord-américain, en particulier. Il ne fait pas de doute que, au Québec comme ailleurs, les forces néolibérales disposent de moyens colossaux et s'emploieront à les utiliser de leur mieux pour influencer le contenu de tout nouveau contrat social de même que les modalités du processus à utiliser pour le définir. Il y a d'ailleurs une partie des forces progressistes qui a tiré la conclusion que le gouvernement du PQ, surtout

après le référendum, est un gouvernement néolibéral parmi d'autres et que les dés sont pipés, puisque Lucien Bouchard et Mike Harris appartiendraient à la même famille politique (Lapré, 1995 : 6 ; Shragge, 1995).

Il y a une autre partie des forces progressistes qui refuse de jeter la serviette en déclarant à l'avance que les tenants du néolibéralisme ont gagné la bataille. Nous en sommes. Même si les marges de manœuvre demeurent étroites, nous en convenons, il faut tout de même rappeler que dans la lutte référendaire, il y a eu un rapprochement significatif entre de larges composantes des mouvements sociaux (dans le mouvement syndical, le mouvement étudiant, le mouvement communautaire et populaire, les groupes de femmes) et les composantes progressistes des partis politiques souverainistes, soit le PQ à Québec et le Bloc québécois à Ottawa. Les Partenaires pour la souveraineté ont joué un rôle discret mais non moins décisif pour favoriser des rapprochements entre des leaders des mouvements sociaux et des leaders des mouvements souverainistes (Paquette, 1995). Ces fréquentations et ces pratiques n'apportent aucune garantie que les dirigeants du PQ auront le réflexe, au cours des prochains mois, dans la démarche pour définir un nouveau contrat social, de tout mettre en œuvre pour aller chercher l'expertise des forces vives du développement social de même que celles du monde des affaires. De leur côté, les forces vives du développement social et des mouvements sociaux ont des responsabilités à assumer et des pièges à éviter, notamment celui qui consisterait à s'en tenir à des analyses et à des propositions empreintes de corporatisme et celui de se confiner aux sentiers battus de la social-démocratie traditionnelle dont les réflexes conservent de fortes connotations étatistes et centralisatrices.

Pour s'inscrire dans la recherche d'un nouveau contrat social, les forces progressistes doivent au préalable être capables de faire le diagnostic que le contrat social des Trente Glorieuses (1945-1975) a fait son temps. Dans les milieux progressistes ces années-ci, les débats les plus importants ne sont pas toujours ceux qui opposent la gauche à la droite, mais ceux qui opposent deux cultures de gauche, l'une marquée par la continuité avec le vieux contrat social fordiste, l'autre, par la recherche active d'un nouveau contrat social. C'est ce qui explique le sens de certains débats en cours concernant le partenariat, la régionalisation et l'économie sociale dans les organisations syndicales, dans le mouvement communautaire, dans les groupes de femmes, dans les lieux de formation et de recherche en intervention sociale, et dans les tendances progressistes du PQ, du BQ, du NPD, etc.

LE CONTRAT SOCIAL FORDISTE ET SA CRISE

Avec la persistance et l'aggravation de la crise de l'emploi et de l'État-providence qui sévit au Québec et ailleurs depuis une quinzaine d'années, on assiste à l'émergence d'une nouvelle mouvance progressiste qui, sur plusieurs points, tend à se démarquer à la fois du néolibéralisme et du courant progressiste des années 70. Cette mouvance considère que la crise actuelle est plus grave qu'une grosse récession, qu'elle touche les bases mêmes du contrat social keynésien et fordiste qui a prévalu de 1945 à 1980 et qu'elle convie les forces progressistes à être présentes au rendez-vous avec l'histoire en plongeant activement dans la recherche et la négociation d'un nouveau contrat social.

Les forces progressistes, pour avoir une influence sociale et politique sur l'agenda néolibéral, se doivent, maintenant, de développer énergiquement des analyses et des stratégies autres que celles véhiculées par leurs semblables au cours des années 60, 70 et 80. Elles doivent reconnaître clairement que le modèle de développement social et de politiques sociales de l'après-guerre, tout aussi inspirant qu'il puisse avoir été à l'époque, s'avère aujourd'hui désuet pour avancer des positions prometteuses capables de mordre dans les enjeux actuels. Elles doivent développer activement des contre-propositions solides, crédibles et attrayantes, qui s'intégreront dans un nouveau contrat social. Elles doivent reconstruire leur confiance dans leur propre capacité de contribuer à l'histoire et à l'articulation d'un nouveau paradigme en suivant, en cela, l'exemple de ce qu'ont fait les forces progressistes, dans le contexte des années 30 et 40, lorsqu'elles ont contribué au développement du modèle keynésien et fordiste de développement économique et social qui a influencé le déroulement de l'histoire des années 1945-1975 au Canada et dans plusieurs autres pays.

À cet égard, nous pouvons préciser ici que les contributions de certains chercheurs européens et québécois appartenant à la mouvance théorique de l'École de la régulation, ou se situant en convergence avec ces dernières, se sont avérées très utiles pour nous aider à enrichir notre propre démarche au cours des six ou sept dernières années². Très succinctement, voici quelques-uns des points de repère théoriques que nous privilégions en

2. Nous pouvons mentionner ici, parmi d'autres, les contributions suivantes : BOYER, 1986 ; LIPIETZ, 1989, 1990, 1993 ; TAYLOR et HOGGETT, 1994 ; AFRIAT *et al.*, 1995 ; ROBIN, 1995a, 1995b ; LAVILLE, 1992, 1994 ; EME et LAVILLE, 1994 ; BRETON et JENSON, 1992 ; BÉLANGER et LÉVESQUE, 1991, 1992 ; BÉLANGER, BOUCHER et LÉVESQUE, 1994 ; LÉVESQUE, 1994 ; BOUCHER, 1992 ; FAVREAU et HURTUBISE, 1993 ; FAVREAU et KLEIN, 1995 ; CAILLOUETTE, 1994 ; GAGNÉ et DORVIL, 1994 ; DORÉ, 1994 ; LAMOUREUX, 1994 ; VAILLANCOURT, 1988, 1993, 1994a ; CARPENTER, 1994 ; WISTOW *et al.*, 1994 ; TAYLOR, 1995 ; AUBRY et CHAREST, 1995.

nous rattachant à l'approche de la régulation et à quelques auteurs qui la complètent notamment dans la littérature anglaise sur le *community care*. Certains de ces points de repère sont généraux, d'autres concernent plus particulièrement le domaine de la santé et du bien-être.

Pendant les trente années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale, années qui ont été surnommées les « Trente Glorieuses », dans la majorité des pays capitalistes et socialistes de l'Europe de l'Est, le développement économique et social se déploie en conformité avec des règles du jeu propres à un *contrat social ou mode de régulation qualifié de « fordiste »*, dans lequel cohabitent la production de masse et la consommation de masse³. Parmi les règles du jeu qui résument le « compromis institutionnalisé » que constitue le modèle de développement fordiste, il y a un accès qui est plus facilement reconnu à la société salariale, à la syndicalisation, aux conventions collectives, au crédit et aux avantages économiques qui en découlent. Il y a la reconnaissance d'un rôle régulateur de l'État keynésien à travers les politiques sociales sous forme de sécurité du revenu et de services propres à l'État-providence. Il y a l'acceptation du postulat d'un plein-emploi au moins relatif. Les salariés syndiqués et les citoyens, en vertu des conventions collectives et des politiques sociales de l'État-providence, ont une *accessibilité accrue à des revenus salariaux, à des prestations sociales et à des services sociosanitaires et d'éducation publics et gratuits*. Ainsi, leur pouvoir d'achat s'est accru et consolidé, ce qui contribue à soutenir la demande intérieure des économies domestiques. Toutefois, l'accessibilité économique plus grande aux revenus de travail et à la protection en nature et en espèces des politiques sociales, pour les personnes salariées et citoyennes, *ne va pas de pair avec la possibilité pour les salariés syndiqués de participer à une organisation du travail démocratique. Celle-ci, au contraire, demeure très hiérarchisée, c'est-à-dire tayloriste ou néotayloriste, dans le secteur public comme dans le secteur privé*. En outre, l'accessibilité n'est pas synonyme non plus, pour les citoyens et les usagers qui « consomment » les politiques sociales, de participation à la gestion et à l'évaluation des programmes de politiques sociales et des services publics. D'où les diagnostics, documentés dans des analyses de gauche comme de droite, en Angleterre par exemple, indiquant que le fordisme a entraîné le développement de « bureaucraties ossifiées », « monolithiques », centralisées et rigides, souvent éloignées et insensibles aux besoins des communautés locales (Means et Smith, 1994 : 64-68 ; Hoggett, 1991 ; Parry, 1990 : 11-13). Donc, pour ceux et celles qui s'intéressent au progrès social, le contrat social fordiste comporte des points positifs, mais aussi des points négatifs.

3. Le document récent de la CSN sur l'économie solidaire synthétise, à sa façon, de manière fort pertinente les traits du modèle fordiste (AUBRY et CHAREST, 1995 : 9-10).

Depuis la fin des années 70, *le contrat social fordiste est entré en crise* (Aubry et Charest, 1995 : 10-15). Parmi les principaux indicateurs de cette crise, il y a le constat, depuis les années 80, que la croissance de l'emploi ne suit plus celle des biens et services, même dans les périodes de relance de l'économie⁴. La crise du fordisme signifie que les règles du jeu qui étaient à la base du compromis fordiste ne font plus l'affaire des acteurs sociaux qui les avaient négociées (informellement) et qu'elles sont alors remises en question par les uns et les autres. Cela est vrai pour les règles du jeu qui touchent l'organisation du travail ou celle des politiques sociales. Cela signifie aussi qu'avec la crise du modèle fordiste, les sociétés concernées sont entrées dans une période de transition entre la période des Trente Glorieuses où prévalait la régulation fordiste, et une nouvelle période caractérisée par l'émergence d'un nouveau contrat social. En cette fin de siècle, on assiste à des négociations et à des luttes sociales d'envergure concernant le contenu du *nouveau contrat social postfordiste*. Les acteurs sociaux concernés mettent de l'avant des explications et des propositions plus ou moins opposées, voire contradictoires. Mais, justement, comme le suggère l'expression « postfordiste », on connaît davantage le point de départ que le point d'arrivée des débats et négociations en cours concernant le nouveau contrat social (Means et Smith, 1994 : 64-69 ; Burrows et Loader, 1994).

QUELQUES PISTES POUR UN CONTRAT SOCIAL POSTFORDISTE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

C'est dans le contexte de la recherche d'un nouveau contrat social postfordiste que nous devons situer les mutations et les négociations en cours concernant la réforme du système de santé et de services sociaux au Québec et ailleurs et les enjeux entourant les propositions de privatisation préconisées dans plusieurs pays par les forces néolibérales. Ce sont précisément ces enjeux-là qui retiennent davantage notre attention ici. Tout comme le contrat social fordiste et l'ensemble des politiques sociales, le système de santé et de services sociaux développé au Québec au cours des années 60 à 80 est appelé à connaître des transformations importantes au cours des prochaines années. « Dans ces conditions, la

4. Pour l'analyse de la crise du travail et de l'emploi, nous sommes particulièrement redevables aux contributions bien documentées et senties de la revue française *Transversales. Science/Culture* au cours des cinq dernières années et, en particulier, aux apports des éditoriaux de Jacques Robin qui reviennent constamment à la charge sur cette question (ROBIN, 1995a, 1995b). Pour obtenir plus d'information sur cette publication, contacter par téléphone le Centre de formation populaire à Montréal au numéro (514) 842-2548.

solidarité sociale doit s'exprimer à travers de nouveaux mécanismes» (Aubry et Charest, 1995 : 15). À l'intérieur d'une perspective progressiste, les transformations en cours et celles qui viendront dans les prochaines années peuvent générer des inquiétudes. Mais comme le statu quo ne constitue pas pour autant une alternative réaliste, pourquoi ne pas s'ouvrir à des analyses et à des stratégies progressistes qui permettraient aux transformations à venir d'aller de pair avec le maintien d'une plus grande solidarité sociale? Pourquoi ne pas profiter des mutations inéluctables en cours pour tenter d'améliorer des aspects du système de santé et de services sociaux qui étaient en souffrance dans le modèle fordiste? C'est notre position.

Dans les transformations en cours du système de santé et de services sociaux, nous donnons de l'importance à la possibilité *d'éliminer l'organisation du travail quasi tayloriste qui a prévalu généralement dans les établissements et organismes* qui font partie du réseau de la santé et des services sociaux issu de la réforme Castonguay au Québec, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Avec l'École de la régulation, mais aussi avec certaines pages du rapport Rochon (1988 : 203, 254-256, 413-417), avec Michel Vézina et son équipe pluridisciplinaire en santé industrielle (Vézina *et al.*, 1992), avec certains documents de la CSN sur l'importance d'investir syndicalement l'organisation du travail pour la démocratiser (1991, 1992a, 1992b), nous sommes convaincus que le quasi-taylorisme inhérent au modèle fordiste d'organisation du travail en santé et en services sociaux, pour un grand nombre de professionnels et d'employés autres que les médecins, est à la source de pertes de productivité et de graves problèmes d'épuisement professionnel, de démotivation, d'absentéisme, etc. Même si les documents officiels de la réforme Côté sur ces questions sont demeurés plus timides que le rapport Rochon, il faut donner de l'importance à cet enjeu, ce qui ne veut pas dire que l'on s'attardera sur le seul *empowerment* des producteurs de services et autres activités. Justement, dans le point suivant, nous parlerons de la participation des usagers et des citoyens. Mais, pour nous, l'*empowerment* des consommateurs de services ne doit pas se réaliser sur les cendres de celui des producteurs et des travailleurs, que ces derniers soient salariés ou bénévoles (Vaillancourt, 1994b). Les pratiques des organismes communautaires à cet égard comportent de riches enseignements⁵.

Effectivement, nous donnons aussi beaucoup d'importance à la question de *l'empowerment des usagers de services et des citoyens et*

5. À cet égard, disons tout de suite que la culture organisationnelle que l'on retrouve dans le secteur communautaire est beaucoup plus favorable à ce que nous appelons le «double empowerment», soit celui du personnel et de la clientèle, que la culture organisationnelle dominante des secteurs public et privé (GUBERMAN *et al.*, 1994).

citoyennes qui habitent les territoires où se trouvent les diverses ressources. Nous reconnaissons ici que la littérature issue de l'École européenne de la régulation a des insuffisances qu'il faut combler. Certains chercheurs québécois, entre autres, Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque (1991 : 33-42, 1992), ont développé des contributions précieuses à cet égard. Ces deux sociologues, en pensant notamment à ce qui se passe dans le réseau québécois de la santé et des services sociaux, ont attiré l'attention sur l'importance des rapports sociaux de consommation, c'est-à-dire les rapports entre les services, d'une part, et les usagers et citoyens, d'autre part, tout autant que sur le rapport salarial entre les employeurs et les employés. L'histoire et les pratiques des organismes associatifs de défense des droits des consommateurs de services de santé et de services sociaux ou des citoyens et citoyennes concernés par ces problèmes, au Québec et ailleurs, doivent alimenter nos réflexions théoriques. La littérature anglaise sur le *community care* peut, sur ce point comme sur d'autres, mettre à notre disposition des apports fort précieux. En s'appuyant notamment sur les pratiques de luttes des organismes communautaires de droit des personnes handicapées physiques et intellectuelles, certains textes progressistes du Royaume-Uni sur le *community care* ont appris à faire une distinction entre une approche « centrée sur l'utilisateur » (*user-centered*) et une approche « menée par les usagers » (*user-led*) (Carpenter, 1994 : 122). Cette distinction est intéressante. Elle invite à dépasser les modes qui consistent à offrir des places décoratives aux représentants des usagers dans les mécanismes décisionnels et consultatifs des établissements du secteur public. Elle incite à reconnaître le potentiel et l'aspiration légitime des personnes ayant des incapacités physiques ou intellectuelles à s'autodéterminer, à exercer une maîtrise d'œuvre sur leur vie, à avoir une vie normale sur le plan du logement, du loisir, du travail, des relations interpersonnelles, etc. Ce concept du « *user-led* » rejoint les textes canadiens et internationaux allant dans le sens de la philosophie du « *social well-being* » (Roeher Institute, 1993 ; SPARC of BC, 1993 ; Drover et Kerans, 1993 ; Carpenter, 1994 : 89-91 ; Means et Smith, 1994). Cette façon de distinguer deux visions de l'utilisateur permet de dépasser les oppositions faciles entre producteurs et consommateurs, mises de l'avant à l'intérieur des problématiques néolibérales qui s'emploient à remettre l'utilisateur au centre du marché souvent dans le but de mieux tasser le producteur et le syndicalisme⁶. Elle permet aussi de remettre en question une certaine culture syndicale qui a été florissante au temps du développement du fordisme, au Québec comme ailleurs, et qui amenait les syndiqués à dire que ce qui était bon pour eux était en même temps bon pour la société et pour les usagers. Le défi de retravailler ces

6. Certes, les tenants du néolibéralisme sont favorables à la revalorisation de l'utilisateur, mais à l'intérieur d'une approche qui célèbre la liberté individuelle du consommateur demandeur de services.

questions est particulièrement important pour le renouvellement des pratiques du syndicalisme du secteur public dans les années à venir, renouvellement qui est une condition incontournable pour que le syndicalisme retrouve une crédibilité perdue dans plusieurs milieux.

Nous sommes favorables à une transformation du système de santé et de services sociaux impliquant *un double déplacement significatif des ressources*. D'abord, un déplacement du centre vers les régions et les communautés locales, ce qui appelle une véritable *décentralisation et régionalisation*. Ensuite, un déplacement des institutions plus lourdes et coûteuses vers les ressources plus légères et moins coûteuses comme les CLSC et les organismes communautaires (Favreau et Hurtubise, 1993). Cela appelle d'authentiques processus de *désinstitutionnalisation*. La décentralisation et la désinstitutionnalisation dont nous parlons ici vont de pair avec le double *empowerment* dont il a été question ci-dessus, c'est-à-dire un *empowerment* du personnel et de la clientèle des services et des activités déployés pour améliorer la santé et le bien-être des individus et des familles (Vaillancourt, 1994b). Ici, nous sommes d'accord avec la problématique mise de l'avant, souvent trop timidement, dans l'introduction, la conclusion et la section sur les six stratégies dans la *Politique de la santé et du bien-être* (Québec, 1992). Cette *problématique préventive* invite à s'occuper des *déterminants de la santé et du bien-être* comme *la pauvreté, l'emploi, le logement, l'éducation* (1992 : 155-161). Elle passe par la prise en compte des facteurs environnementaux (Renaud et Bouchard, 1994). Elle encourage à tenir compte des effets pervers des réformes de santé et de services sociaux réalisées dans plusieurs pays dans le cadre de la régulation fordiste propre aux Trente Glorieuses. Ces réformes représentaient des avancées sur le plan des principes d'accessibilité, d'universalité et de gratuité des soins et services. Mais en les balisant d'une manière qui avait pour effet de canaliser la consommation de ces services vers les institutions les plus lourdes (les hôpitaux, les centres d'hébergement et de réadaptation, etc.) et vers des spécialistes dont les services coûtent plus chers (les médecins). C'est ce qu'on a appelé dans plusieurs pays le penchant pour *l'hospitalocentrisme et la médicalisation*. Voilà des problèmes qui ont des effets à la hausse sur les coûts des dépenses de santé et de bien-être dans plusieurs pays et dont il faut tenir compte à gauche autant qu'à droite dans les préparatifs d'un nouveau contrat social (CSBE, 1995 ; Majnoni d'Intignano, 1993 : chap. V).

Bibliographie

- AFRIAT, C., ARCHIMBAUD, A., ARCHIMBAUD, J., AZNAR, G., BÉLORGEY, J.-M., BERGER, A., BRESSON, Y., CAILLÉ, A., DREUILLE, A., EME, B., EUZÉBY, C., GAULLIER, X., GÈZE, F., FERRY, J.-M., GORZ, A., INSEL, A., LATOUCHE, S., LAVILLE, J.-L., LIPIETZ, A., MARÉCHAL, J.-P., MOTHÉ, D., NEGRI, A., PAGAT, M., PASSET, R., PERRET, B., PEUGEOT, V., ROBIN, J., ROUSTAND, G., SUE, R. et P. VIVERET (1995). « Économie, travail, activité, emploi... », *Transversales Science/Culture*, n° 34, juillet-août, 15-17. Ce texte a d'abord été publié dans *Le Monde* du 28 juin 1995. Il est reproduit dans la rubrique « Les pratiques sociales d'ailleurs » de ce numéro.
- AUBRY, François et Jean CHAREST (1995). *Développer l'économie solidaire. Éléments d'orientation*, Document déposé au Conseil confédéral de la CSN à Québec les 13, 14 et 15 septembre 1995, Montréal, CSN, Service de recherche, 50 pages.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1991). « La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, automne, 17-52.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1992). « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », dans DAIGLE, Gérard et Guy ROCHER (sous la direction de), *Le Québec en jeu*, Montréal, PUM, 713-747.
- BÉLANGER, Paul R., BOUCHER, Jacques et Benoît LÉVESQUE (1994). « L'économie solidaire au Québec : la question du modèle de développement », dans LAVILLE, Jean-Louis (sous la direction de), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 141-175.
- BOUCHER, Jacques (1992). « Les syndicats : de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle », dans DAIGLE, Gérard et Guy ROCHER (sous la direction de), *Le Québec en jeu*, Montréal, PUM, 107-136.
- BOYER, Robert (1986). *Capitalismes fin de siècle*, Paris, Presses universitaires de France.
- BRETON, Gilles et Jane JENSON (1992). « La nouvelle dualité canadienne : l'entente de libre-échange et l'après-Meech », dans BALTHAZAR, Louis, LAFOREST, Guy et Vincent LEMIEUX (sous la direction de), *Le Québec et la restructuration du Canada 1980-1992. Enjeux et perspectives*, Sillery, Septentrion.
- BURROWS, Roger et Brian LOADER (sous la direction de) (1994). *Towards a Post-Fordist Welfare State ?*, Londres et New York, Routledge, 263 pages.
- CAILLOUETTE, Jacques (1994). « L'État partenaire du communautaire : vers un nouveau modèle de développement », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, printemps, 161-175.
- CARPENTER, Mike (1994). *Normality Is Hard Work. Trade Unions and the Politics of Community Care*, Londres, Lawrence et Wishart, 162 pages.
- CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN) (1991). *Prendre les devants dans l'organisation du travail*, Montréal, CSN, 78 pages.
- CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN) (1992a). *Une démarche syndicale pour prendre les devants dans l'organisation du travail*, Montréal, CSN, 21 pages.

- CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN) (1992b). *Assez ! Relançons le progrès*, Rapport du Comité exécutif au 56^e Congrès de la CSN tenu à Québec du 11 au 17 mai 1992, Montréal, CSN, 81 pages.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (1995). *Un juste prix pour les services de santé. Avis au ministre de la Santé et des Services sociaux*, Québec, Gouvernement du Québec, 52 pages.
- DORÉ, René (1994). *Enjeux et défis du mouvement populaire*, Document de travail, Centre de formation populaire, Montréal.
- DROVER, Glenn et Patrick KERANS (1993). *New Approaches to Welfare Theory*, Londres, Edward Elgar.
- EME, Bernard et Jean-Louis LAVILLE (sous la direction de) (1994). *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 287 pages.
- FAVREAU, Louis et Yves HURTUBISE (1993). *CLSC et communautés locales : les contributions de l'organisation communautaire*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 211 pages.
- FAVREAU, Louis et Juan-Luis KLEIN (1995). « Présentation du dossier [sur les régions] », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, n° 1, printemps, 29-43.
- GAGNÉ, Jean et Henri DORVILLE (1994). « Le défi du partenariat : le cas des ressources communautaires dans le secteur de la santé mentale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, printemps, 63-78.
- GUBERMAN, Nancy, FOURNIER, Danielle, BELLEAU, Josée, BEEMAN, Jennifer et Lise GERVAIS (1994). « Des questions sur la culture organisationnelle des organisations communautaires », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, printemps, 45-62.
- HOGGETT, Paul (1991). « The New Public Sector Management », *Policy and Politics*, vol. 19, n° 4, 243-256.
- LAMOUREUX, Jocelyne (1994). *Le partenariat à l'épreuve*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- LAVILLE, Jean-Louis (1992). *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros Alternatives, 248 pages.
- LAVILLE, Jean-Louis (sous la direction de) (1994). *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 336 pages.
- LÉVESQUE, Benoît (1994). « Québec : des expériences à l'institutionnalisation », dans EME, Bernard et Jean-Louis LAVILLE (sous la direction de), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 229-245.
- LIPIETZ, Alain (1989). *Choisir l'audace. Une alternative pour le xx^e siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 155 pages.
- MAJNONI D'INTIGNANO, Béatrice (1993). *La protection sociale*, Paris, Éditions de Fallois, 286 pages.
- LIPIETZ, Alain (1990). « Après-fordisme et démocratie », *Les temps modernes*, n° 524, mars, 97-121.
- LIPIETZ, Alain (1993). *Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique*, Paris, La Découverte/essais, 148 pages.

- MEANS, Robin et Randall SMITH (sous la direction de) (1994). *Community Care. Policy and Practice*, Londres, Macmillan, 277 pages.
- PAQUETTE, Pierre (1995). « Québec Labour and Independence », *Canadian Dimension*, décembre 1995 - janvier 1996, 17.
- PARRY, Richard (sous la direction de) (1990). *Privatisation, Research Highlight in Social Work*, Londres, Jessica Kingsley Publishers, 128 pages.
- QUÉBEC (1992). *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, MSSS, juin.
- RENAUD, Marc, avec la collaboration de Louise BOUCHARD (1994). « Expliquer l'inexpliqué : l'environnement social comme facteur clé de la santé », *Interface*, vol. 15, n° 2, mars-avril, 15-25.
- ROBIN, Jacques (1995a). « Des raisons de se réjouir », *Transversales Science / Culture*, n° 34, juillet-août, 1-3.
- ROBIN, Jacques (1995b). « L'alternative au cœur », *Transversales Science / Culture*, n° 36, novembre-décembre, 1-2.
- ROCHON, Jean (1988). *Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*, Québec, Les Publications du Québec, 803 pages.
- ROEHER INSTITUTE (1993). *Social Sell-Being. A Paradigm for Reform*, Toronto, Roeher Institute, 59 pages.
- SHRAGGE, Eric (1995-1996). « Scenes from the Québec Front. Introduction », *Canadian Dimension*, décembre 1995 - janvier 1996, 15.
- SOCIAL PLANNING AND RESEARCH COUNCIL OF BRITISH COLUMBIA (SPARC OF BC) (sous la direction de) (1993). *Well-Being : A Conceptual Framework and Three Literature Reviews*, Vancouver : SPARC of BC.
- TAYLOR, Marilyn (1995). « Voluntary Action and the State », dans GLADSTONE, David (sous la direction de), *British Social Welfare. Past, Present and Future*, Londres, ULC Press, 214-140.
- TAYLOR, Marilyn et Paul HOGGETT (1994). « Trusting in Networks ? The Third Sector and Welfare Change », dans 6, Perri et Isabel VIDAL (sous la direction de), *Delivering Welfare. Repositioning Non-Profit and Co-Operative Action in Western European Welfare States*, Barcelone, Centre d'Initiatives de l'Economia Social, 125-149.
- VAILLANCOURT, Yves (1988). « Pour des pratiques sociales nouvelles », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 1, n° 1, automne, 1-12.
- VAILLANCOURT, Yves (1993). « Trois thèses concernant le renouvellement des pratiques sociales dans le secteur public », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 6, n° 1, printemps, 1-14.
- VAILLANCOURT, Yves (1994a). « Éléments de problématique concernant l'arrimage entre le communautaire et le public dans le domaine de la santé et des services sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 2, automne, 227-248.
- VAILLANCOURT, Yves (1994b). *L'empowerment ne concerne pas seulement les personnes usagères des politiques sociales mais aussi les intervenants-es qui dispensent ces politiques*, Communication faite dans le cadre d'un colloque sur l'Empowerment

tenu dans le cadre du 16^e Congrès de l'ACFAS à l'UQAM, le 17 mai 1994, 9 pages (texte inédit).

VAILLANCOURT, Yves, en collaboration avec Christian JETTÉ (1996). *La communautarisation, une alternative à la privatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux*, Rapport de recherche, Montréal, Laboratoire de recherche en pratiques et politiques sociales (LAREPPS) et Services à la Collectivité, UQAM, 200 pages (à paraître au printemps 1996).

VÉZINA, M., COUSINEAU, M., MERGLER, D. et A. VINET (1992). *Pour donner un sens au travail*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.

WISTOW, G., KNAPP, M., HARDY, B. et C. ALLEN (1994). *Social Care in a Mixed Economy*, Buckingham and Philadelphia, Open University Press, 166 pages.